



Communiqué de Presse

LES PESTICIDES SURVOLERONT ENCORE NOS CHAMPS

C'est aujourd'hui, en plein mois d'août, que se termine la consultation publique¹ sur le projet d'arrêté ministériel relatif aux épandages aériens de pesticides qui n'a eu lieu que du 1^{er} au 22 août. Le gouvernement français avait pourtant annoncé en septembre dernier, lors de la conférence environnementale, la fin des épandages aériens. Delphine Batho, alors Ministre de l'environnement, avait déclaré sa volonté lors du dernier congrès de France Nature Environnement de vouloir « *revenir au principe d'interdiction de l'épandage aérien* »²

Rappelons qu'une directive européenne de 2009 interdit sauf cas particulier très encadré l'épandage par voie aérienne de produits phytopharmaceutiques. Cette interdiction s'expliquant par ses « *effets néfastes importants sur la santé humaine et l'environnement, à cause notamment de la dérive des produits pulvérisés* »³.

A notre plus grande surprise, le projet d'arrêté du Ministre de l'agriculture ne fait que perdurer cette pratique. Ainsi, il est toujours possible d'épandre à 50 mètres des habitations. Seule avancée par rapport à l'arrêté précédent du 31 mai 2011, la suppression du maïs grain et semence... loin de résoudre l'ensemble des problèmes.

FNE Midi-Pyrénées et le Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées s'opposent donc fermement à ce projet qui va à l'encontre du plan Ecophyto dont l'objectif est de réduire de 50% l'usage des pesticides en France, à l'horizon 2018. Nous militons activement contre l'utilisation massive de produits phytosanitaires dans l'agriculture car le constat sur l'environnement est accablant. Nous tenons aussi à rappeler que des alternatives non chimiques comme la rotation de cultures ou la lutte biologique existent.

Pour José Cambou, pilote du réseau Santé-Environnement : « *normalement ce texte devrait mettre des conditions extrêmement strictes à des autorisations temporaires d'épandages aériens, or ce n'est pas le cas.* »

Jeudi 22 août 2013

Contacts :

- **FNE Midi-Pyrénées**
Hervé HOURCADE : herve.hourcade@fne-midipyrenees.fr (05.34.31.97.84)
- **SYNDICAT APICULTEURS MIDI-PYRENEES**
Olivier FERNANDEZ : contact@apiculteurs-midi-pyrenees.fr
(06.37.20.27.46)

¹ <http://agriculture.gouv.fr/Projet-d-arrete-relatif-au-relatif>

² http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2013-04-05_-_37eme_Congres_de_France_Nature_Environnement.pdf (p.7)

³ directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 *instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable* (consid. 24) <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:309:0071:0086:FR:PDF>